

L'AVENIR

Paraît tous les SAMEDIS dans l'après-midi.

ABONNEMENT.

Pour six mois, 5s.
Pour un an, 10s.

L'abonnement est invariablement payable d'avance.

L'Avenir,

JOURNAL PUBLIÉ DANS LES INTÉRÊTS DE LA JEUNESSE.

PUBLIÉ PAR UNE SOCIÉTÉ
EN COMMANDITE DE JEUNES GENS.

" LE TRAVAIL TRIOMPHE DE TOUT "

ANNONCES.

On reçoit les ANNONCES tous les jours de 8h. A. M. à 6h. P.M. Les prix des annonces, quoique les colonnes du journal soient plus larges que celles des autres journaux, sont les mêmes, et l'on fait des remises considérables sur celles publiées à long terme.

RÉDIGÉ PAR UN
COMITÉ DE COLLABORATEURS.

Littérature Canadienne.

CONTE POPULAIRE.

Paris ne s'est pas fait en un jour, Terrebonne non plus. Or donc, Terrebonne qui est aujourd'hui un beau et grand village, étendu de tout son long sur la côte de la rivière Jésus, n'était, au dernier siècle, qu'un tout petit enfant qui s'essayait en jouant à grimper sur la côte. Il y avait dans ce petit village une petite maison, dont l'emplacement se trouve aujourd'hui au pied de la côte, au beau milieu de Terrebonne. Cette maison se trouvait à la fourche de quatre chemins, circonstance importante quand on sait que c'est toujours là que se fait cet effrayant contrat, la vente de la poule noire. Le ciel était beau mais la terre bien triste. L'automne l'avait jonchée de feuilles mortes, et les pluies l'avaient recouverte d'une hideuse couche de boue. Pourtant, il n'y a pas de mauvais temps, quand il s'agit de chômer une de ces fêtes canadiennes aussi vieilles que la première croix plantée sur notre sol. Or, c'était la Ste-Catherine, ce jour de réjouissances nationales; c'était la fête de cette sainte dont le nom seul apporte le sourire sur les lèvres des Canadiens. Terrebonne était alors, comme il l'est encore, essentiellement français, de sorte que tout ce qu'il y avait de gai parmi les jeunes gens, tout ce qu'il y avait de gentil parmi les jeunes filles, s'était donné rendez-vous à la fourche des quatre chemins. La toilette était au grand complet: de beaux grands garçons à la tournure cavalière, et des jeunes filles charmantes, (comme il y en a encore à Terrebonne.)

Quand tout ce jeune monde fut disposé dans un local de vingt pieds carrés, c'était charmant à voir: toutes ces têtes qui s'agitaient, ces pieds qui trépanaient, ces sourires, ces œillades, ces petits mots jetés négligemment dans l'oreille d'une voisine en passant, tout cela formait le plus joli coup-d'œil.

Après qu'on se fût donné force poignées de main, et peut-être quelques baisers,..... ce dont la chronique toujours discrète ne dit rien;..... quand les jeunes filles eurent bien babillé, et se furent débarrassées de leurs manteaux, quelque chose frappa d'abord tous les jeunes gens à leur en faire venir l'eau à la bouche: une forte odeur de sucre était répandue dans la maison. Dans un coin, il y avait une cheminée que réchauffait un bon feu; sur ce feu, étaient disposées méthodiquement deux grandes poêles à frire, qui contenaient, ce que tout le monde a deviné, de la mélasse; car que faire à la Ste-Catherine, si l'on ne fait pas de la tîre? La liqueur s'élevait en gros bouillons au-dessus des poêles, pour annoncer que tout serait bientôt prêt. Tous les yeux étincelèrent de joie. Après quelques minutes d'attente, employées à se prémunir contre les dangers qu'allait courir la toilette, le sucre fut apporté dans l'appartement. Il n'y a pas besoin de dire que ce fut une fureur; tout le monde se jetait dessus, en arrachait les morceaux des mains de ses voisins, avec des éclats de rire fous; tout l'appartement fut métamorphosé en une manufacture de tîre. Il y en avait partout, au plancher d'en haut comme à celui d'en bas; l'appartement en était saturé. Puis, les lignes se formèrent, on joua à la seine avec de longues cordes de tîre qui pêchaient les gens par le visage, chacun se permettait de dorer la figure de son voisin; tout le monde était sucré, barbouillé, tatoué, de la façon la plus pittoresque. C'était un brouhaha dans la maison à ne s'y plus entendre, un tintamare à devenir sourd.

Une seule chose pouvait ralentir l'entrain et, pour un instant du moins, donner un peu de répit, c'était la musique, ce charme qui entraîne tous les êtres vivants, quelque grossiers que soient ses accords. Mais ici le roi des instruments venait de résonner. Un jeune blondin, à figure prétentieuse, assis dans un coin, promenait à tour de bras son archet sur son violon, en battant la mesure à grands coups de pied. Tout le monde se mit à fredonner et à sautiller: la tîre était vaincue. Les souliers volent d'un bout à l'autre de la chambre sans qu'on les vit partir, les gilets en font autant: c'était un enchantement, un sort. Deux couples entrent en danse, et entament, une gigue furieuse, chacun de leur côté. Les sauts, les gambades, les saluts, les demi-tours à droite et à gauche, c'était un vrai tourbillon, c'était comme la chanson: *sens dessus dessous, sens devant derrière*. A la gigue succédèrent la contredanse, la plongeuse, le triomphe, toutes danses animées, vives et gaies. Tout le monde était transporté. Danseurs et danseuses, hors d'eux-mêmes, sautaient, frottaient, piétinaient à en perdre la tête.

Au moment où la danse étaient le plus animée, on entend tout à coup frapper à la porte: ta, ta, ta.

— Ouvrez, dit un des danseurs.

Un monsieur, vêtu en noir des pieds jusqu'à la tête, à la figure belle et intéressante, à la tournure distinguée, entre dans la maison. Chacun des assistants, avec cette politesse hospitalière, caractère national des canadiens, s'empresse autour du nouveau venu; mille politesses lui sont prodiguées, et on lui présente un siège qu'il accepte. Les gens furent un peu surpris; mais la politesse, l'hospitalité vraie et cordiale est si naturelle chez nos habitants, fait tellement partie de leurs mœurs, que l'étonnement fut de courte durée. La danse recommença comme de plus belle. L'étranger émerveillé regardait avec intérêt cette gaieté si franche, si naïve, si expansive. Après quelques minutes, le monsieur étranger fut poliment invité à danser; il ne se le fit pas répéter et accepta l'offre de la meilleure grâce du monde. Il choisit parmi les jeunes filles une des plus jolies, et la promena tambour battant dans tout l'appartement. Tout le monde admirait les grâces et la bonhomie de l'étranger, quand tout à coup la danseuse pousse un cri qui fait tressaillir tous les assistants et s'évanouit. La main de son partenaire avait violemment pressé la sienne. On la transporte dans une chambre, où les soins lui sont prodigués. La danse fut interrompue, tous les assistants commencèrent à regarder le monsieur avec soupçon. Le plaisir avait fait place à l'inquiétude. Un des jeunes gens s'avance vers l'étranger et lui demande son nom. Pas de réponse. Tout le monde se regarde avec étonnement: quel est cet homme singulier? La demande réitérée ne reçoit pas plus de réponse, même mutisme. L'étranger paraissait cloué à son siège, sans mouvement aucun; seulement, ses yeux commençaient à devenir plus brillants. Les jeunes gens tinrent conseil, et on résolut de le faire sortir. L'un d'eux lui dit tranquillement: monsieur, nommez-vous, ou sortez. — Pas de réponse. — Un silence morne régna pendant quelques secondes. Tous restaient indécis, presque terrifiés, en voyant cet homme impassible qui ne bougeait pas. Un des plus résolus dit aux autres: c'est la dernière fois, il faut qu'il sorte. Chacun hésite à s'approcher le premier. L'étranger ne bouge pas davantage; seulement ses yeux deviennent de plus en plus brillants et lancent des éclairs; tous les assistants en sont éblouis; personne ne peut soutenir son regard de feu. — Sortez, sortez. — Pas de réponse. — Eh bien! il faut le sortir, dit l'un d'eux. Plusieurs s'approchent de lui en même temps, et le saisissent, l'un par les bras, l'autre par les revers de son habit. Ils font un violent mais inutile effort; il reste ferme et inébranlable sur sa chaise, comme une masse de plomb. Ses yeux deviennent plus ardents, toute sa figure s'enflamme graduellement; en même temps une violente commotion se fait sentir, la maison tremble. — C'est le diable! crie d'une voix perçante le joueur de violon, qui lance son instrument sur le parquet. C'est le diable! c'est le diable! répète tout le monde. Impossible de peindre la frayeur, le trouble, la confusion; portes, châssis, tout vole en éclats sous les coups des fuyards; des cris déchirants se font entendre de tous côtés. Il n'y a pas assez d'ouvertures pour recevoir à la fois tout ce monde qui se heurte, se presse, s'étouffe. Les lambeaux de gilets et de robes restent accrochés aux portes et aux châssis. Les blessures, les meurtrissures font pousser des gémissements. A droite, à gauche, les jeunes filles tombent évanouies. Les plus alertes fuient à toutes jambes, en criant partout: le diable! le diable! et réveillent tout le village avec ces lugubres mots. Tous les habitants se lèvent; on sort, on s'informe. Quand le fort de la terreur fut passé, que quelques-uns eurent recouvré leurs esprits, ils racontent ce qu'ils ont vu. — Allons trouver M. le curé, dit un voix; — allons le trouver, répètent les autres.

Ils arrivent au presbytère, et trouvent le curé debout sur le seuil de sa porte, pâle, défait, ne sachant que penser. On lui raconte l'effrayant événement dans tous ses détails; c'est le diable, lui dit-on, c'est le diable.

Quand le curé eut bien pris ses informations: — J'y vais aller, dit-il, attendez-moi un instant.

Le curé rentre dans son presbytère, se dirige vers sa bibliothèque, et y prend un petit livre à reliure rouge, le petit livre mystérieux, le *Petit-Albert*. Il revient après quelques minutes, et tous se dirigent vers la maison, non sans trembler.

Le curé s'arrête à quelques pas, et fait signe à ses gens de ne plus avancer. Une clarté éblouissante était répandue dans la maison, on eût dit que l'incendie y exerçait ses ravages. Le curé regarde dans la maison, et aperçoit un homme de feu assis sur une chaise toujours

à la même place, immobile. Surmontant la frayeur qui le gagnait malgré lui, il ouvre le *Petit-Albert* et en lit à haute voix quelques passages.... l'homme de feu ne bouge pas. Il recommence à lire, accompagnant sa lecture de signes mystérieux, l'homme de feu s'agite violemment sur son siège. Le curé lit encore quelques mots, puis il dit à haute et intelligible voix: Au nom du Christ sortez d'ici!

Tout à coup la maison reçoit une violente secousse, le sol tremble sous leurs pas. Un tourbillon de feu passe à travers un pignon de la maison. Tous s'enfuirent en poussant des cris effrayants.

Le diable était parti, emportant avec lui un des pans de la maison, que l'on n'a jamais pu retrouver. Le curé s'en retourna tranquillement à son presbytère, le *Petit-Albert* sous le bras.

CHS. L.

Montréal, février 1848.

CORRESPONDANCES.

Un rapprochement de faits.

M. le Directeur,

Il m'est souvenance qu'en 1843 le comté de Nicolet eut la mauvaise pensée d'élire l'hon. L. J. Papineau. Je me rappelle aussi que la *Minerve* du tems s'y refusa en donnant pour raison qu'il ne devait, qu'il ne pouvait pas être élu sans avoir fait sa profession de foi. Mais le moyen de l'adresser à la *Minerve* même par le télégraphe électrique! Le comté de Nicolet dut donc se rendre à la *Minerve*. Dans une lettre adressée à M. Papineau, on le pria de venir à pied sur le sol natal. Autre tems, autre choses. C'était le tems alors de lui demander sa profession de foi. On n'y songea plus. La patience est une si belle vertu, on attendit donc en patience. Pendant ce tems-là, on proclama, d'autorité sans doute, que M. Papineau avait renoncé aux affaires, qu'il n'y songeait plus. D'autres, encore mieux informés sans doute, mirent moins de ménagement, et affirmèrent diversement, les uns qu'il était usé, qu'il avait perdu toute énergie, qu'il n'osait pas même donner une opinion, ce qu'on trouva le moyen d'interpréter très judicieusement, en ajoutant que l'intérêt de ses deux fils, de son père et de son cousin, alors revêtu de charges publiques, était une considération trop importante pour qu'elle ne compromît pas son indépendance de caractère en paralysant son action et en le frappant d'un mutisme obligé. Ils s'en trouvent bien qui croyaient pouvoir faire leur salut en doutant de tout ça! Mais le moyen d'oser exprimer leur foi dans l'intégrité de ce digne et remarquable citoyen, de cet incorruptible patriote canadien, en présence d'interprétations si diverses et surtout si frappantes de vérité, de justice, de bonne foi, de gratitude et de patriotisme, entendez-vous? Mais, hélas! le moment vint où le mystère dut se révéler, mon homme parla, et ma foi, il parla si bien (mais, mon Dieu! je viens de m'oublier!) et si fort, dites donc, que ces mêmes gens se récrièrent encore, et avec pas moins de raison, vous sentez bien! Et encore il parla, parcequ'on ne put pas le bâillonner. *L'Avenir* était là! Mais aussi le malheureux, qu'osait-il dire? Oubliant, sans doute, qu'il était de dogme qu'il n'y avait plus de parti canadien-français, "que quand on avait le malheur d'appartenir à la minorité il fallait se taire ou être bâillonné." (Voyez, *Revue Canadienne*, etc.) Il osa proclamer que l'Union n'était qu'un acte de brigandage politique, faite pour anéantir le parti canadien-français, et qu'il lui semblait qu'en présence d'un pareil outrage fait à la justice et à son pays, on avait usé d'un peu trop de modérantisme, etc. ce qui le mettait en minorité, vous compreniez bien, puisque ce modérantisme est universellement approuvé, dit-on. Il devait donc se taire ou être bâillonné, c'était dans les principes dogmatiques du tems. Se taire, on fit des tentatives pleines de tact et de bien autre chose pour en arriver là, mais impossible! Le bâillonner, ma foi, on le voulait bien, — mais, mon Dieu, la tentative pouvait devenir périlleuse! On le laissa donc parler, et il fut si bien entendu et si bien compris des comtes de Huntingdon et de St. Maurice du moins, qu'ils se disputèrent longtems l'honneur et l'avantage de l'avoir pour représentant, et que même, l'élection de St. Maurice faite, Huntingdon eut encore la mauvaise tête de vouloir persister à l'élire, et qu'il eut toutes les peines du monde de l'en dissuader, comme je l'ai appris dans les colonnes de *L'Avenir*, dans un écrit qui y a paru sous la signature assez obscure de L. J. Papineau, comportant une

L'AVENIR.

Laissons là ceux qui croient que le monde va crouler, parceque tout se remue et s'agit autour d'eux.

MONTRÉAL, SAMEDI 19 FÉVRIER, 1848.

Les dépêches de Lord Grey.

La presse commente depuis quelque temps deux dépêches de lord Grey, secrétaire des colonies au lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, en date de mars 1847.

Ces dépêches sont des réponses à certaines questions de l'exécutif de la Nouvelle-Ecosse, faites dans une lettre en date du 30 janvier 1847.

Il paraît que ces messieurs de l'exécutif de notre voisine ne diffèrent guères de leurs frères actuels des Canadas. Les places, les émoluments leur tiennent bien plus à cœur que toute autre chose et, si l'on en juge par la réponse du ministre des colonies, leur lettre ne traitait de rien que de l'injustice de les priver de leurs fonctions. Prévoyant le changement qui devait arriver pour eux, il paraît qu'ils écrivent à lord Grey, lui demandant quelle conduite devait tenir le gouvernement dans l'éventualité d'un revirement de l'opinion publique, qui, d'après le gouvernement responsable tel qu'établi dans la Nouvelle-Ecosse aussi bien qu'ici, devait les forcer d'abandonner leurs sièges du conseil exécutif.

Le secrétaire des colonies leur répond d'une manière assez évasive, toujours dans de certaines hypothèses. Il commence par donner son opinion sur le nombre de places devant être regardées comme politiques, qu'il limite à trois, dans le cas de la Nouvelle-Ecosse. Ces places doivent être dépendantes des votes de la majorité parlementaire. Mais les officiers occupant actuellement ces charges n'en doivent être dépouillés qu'en leur payant une pension, si, en acceptant ces fonctions, il comprenait occuper une place permanente; comme on voit, cette distinction laisse un vaste champ aux subtilités et à la délicatesse de conscience de ces messieurs. Quant à tous les autres emplois, ils doivent être permanents et les officiers qui les occupent n'en doivent pas être dépouillés tant qu'ils se conduisent bien, et qu'ils sont capables de remplir leurs fonctions.

Lord Grey laisse à la prudence de Son Excellence le lieutenant-gouverneur de s'opposer aux tentatives qui pourraient faire un parti vainqueur pour s'emparer des places lucratives, afin de les distribuer à ses créatures.

Ces dépêches ne nous intéressent qu'en un point, celui qui traite de l'usage anglais de regarder comme permanentes les charges subalternes, celles dont les officiers ne sont pas obligés d'avoir un siège dans l'une ou l'autre chambre. Suivant lord Grey, cet usage est invariablement suivi dans la mère-patrie. Comme il pourrait cependant arriver que les circonstances du temps, et du lieu pourraient nécessiter une modification de ce principe, et exiger le sacrifice d'officiers de bonne conduite et capables, le secrétaire pose en principe qu'une telle destitution ne doit se faire qu'en payant à celui qu'on force de se retirer une pension pour l'indemniser de la perte qu'il pourrait faire.

Quoique cette règle soit de nature à prolonger, peut-être à perpétuer de cruelles injustices faites aux Canadiens dans la distribution des places, cependant nous n'hésitons pas à lui donner notre assentiment plein et entier parcequ'elle repose sur un principe juste. La proportion des employés dans les bureaux publics montre la plus honteuse partialité en faveur de nos co-sujets d'origine britannique. Depuis longtemps on entend porter des plaintes contre le fonctionnement des bureaux; nous ignorons jusqu'à quel point elles sont appuyées sur la vérité; si les griefs sont réels, si les plaintes sont fondées, alors on pourra mettre en pratique partie de la règle de lord Grey, la malversation et l'incapacité devront disparaître du service public, et l'on sera tenu de rendre justice aux Canadiens, ce sera la plus belle occasion de le faire. Si les plaintes n'ont pas de fondement, nous prévoyons bien que nos compatriotes devront attendre encore pour avoir leur part du patronage, car nous serions les derniers à demander que le trésor public fût grevé de pensions pour faire place à nos amis. Nous sommes convaincus que nos compatriotes sauront encore faire ce sacrifice pour le bien général de la province. Nos lecteurs savent que le ministère futur éprouvera à de grandes difficultés sous le rapport des finances qui sont dans le plus mauvais état. Il devra donc user de la plus stricte économie pour être en état de faire le bien qu'on en attend. D'un autre côté, nous savons également que les ministres ne seront pas hommes à destituer sans motifs des fonctionnaires pour faire place à leurs partisans.

A propos de cette doctrine nous publions dans ce numéro une correspondance signée E. R. U. que nous avons depuis longtemps entre les mains; mais comme cette correspondance contenait des faits désavoués, depuis que nous l'avions reçue, par l'éditeur du *Pilot* contre qui elle était principalement dirigée, nous en avons suspendu la publication. Nous la livrons aujourd'hui à la publicité, vu le rapport qu'elle a avec la doctrine contenue dans les dépêches de lord Grey, en priant nos lecteurs de se rappeler que M. Hincks soutient ne s'être

espèce de remerciement au comté de St. Maurice, qui avait eu l'indiscrétion de consacrer le sens et la lettre de son manifeste, par une élection unanime! *Abomination de la désolation!* Il y a plus, *L'Avenir* (que de mystères sont renfermés dans ce nom-là!) *L'Avenir* nous révéla encore le scandale d'un journal du Haut-Canada qui eut l'impertinence d'ouvrir ses colonnes à une appréciation des plus favorables au manifeste-Papineau. Jamais je n'aurais le courage d'appeler ce journal-là *l'Éteignoir*, il aime trop la publicité pour cela, mais pourtant ce pauvre diable de *Mirror* doit se trouver en minorité dans le Haut-Canada avec des vues comme ça, d'où j'infère, moi qui ne vois pas loin, qu'on aurait dû le bâillonner là haut, lui qui y fait entendre le chant du cygne sans craindre d'éveiller certain hibou et certaine chouette sa voisine. Mais, allons donc, c'est trop mythe pour vous, ce jargon-là, je vois bien ça, y êtes-vous?

Un bon jour, je me trouvais à un husting dans le recueillement d'un homme qui n'est pas encore fait aux oracles mais qui doit les accepter de partout où ils viennent. Un sage du temps, au nom du *parti libéral*, (entendez bien, non pas du parti canadien-français, est-ce que ça existe, ça?) désavoue le *Manifeste* approuvé par les deux plus grands comtés du Bas-Canada et par un des journaux libéraux du Haut-Canada. Mais que je me dis, en éternuant sur les trois choses que je viens de nommer, où diable mon libéral a-t-il pris ça? Notez bien qu'alors je n'avais pas prévu l'admirable écrit dans lequel les *Mélanges Religieux* m'ont prouvé un peu plus tard, par une assertion, qu'il en était ainsi. Sachant que l'éditeur qui est très près de l'église doit avoir sur moi l'avantage d'une foi qui l'éclaire sur tous les points et sur tous les faits, j'ai dû me rendre à la lumière qui l'éclaire et avec laquelle je ne saurais m'égarer, témoin la lecture de M. Parent sur le travail, à laquelle je n'avais presque rien trouvé à redire avant que l'éditeur des *Mélanges* ne soit venu au secours de mon pauvre jugement et ne m'en ait fait voir la véritable médiocrité. Si, si près de la source de toutes les grâces qui nous ont le mettre à l'abri des vanités de ce monde et de toutes les tentations terrestres, il pouvait être accessible à la corruption, je conseillerais à M. Papineau de la tenter vis-à-vis de cette vieille expérience consommée dans la politique, car il lui est important de s'acquérir une puissance comme celle-là, aussi incorruptible qu'elle est infailible.

Vous autres, jeunes hommes de *L'Avenir*, dont le nom est un bonheur, ne résistez pas au courant qui vous entraîne vers l'ère démocratique où vos instincts vous rappellent. Vous êtes, en effet, les hommes de l'avenir, votre rôle est là et vos doctrines devanceront peut-être les vôtres, mais j'aime à vous voir courir ainsi dans la carrière, vous qui avez pris les devants et qui devez être aussi les éclaireurs de cette course que nous faisons ensemble, c'est à vous qu'il appartient de toucher le but les premiers. Ne vous effrayez pas des cris de cette prétendue prudence hors d'haleine qui marche derrière vous en perdant le tems à regarder avec effroi les terribles difficultés de l'espace qu'elle a franchi à votre suite et à compter les traces sanglantes qu'elle a laissées sur le terrain! Vous êtes les hommes de l'avenir et par conséquent des idées, marchez-y sans vous y arrêter. Ne craignez pas, les idées se feront passage, car les idées ne s'assassinent pas comme les hommes. Laissez bruir contre vous ceux qui avant longtemps seront jaloux des conquêtes que vous aurez faites. Votre rôle est si noble et si entraînant qu'il finira par séduire tous ceux pour qui pas d'autre attrait n'est comparable à l'amour de la patrie. Papineau, quoiqu'on en dise, vous a indiqué la route et vous a mis en main le flambeau qui doit éclairer votre marche. Le programme qu'il a donné aux comtés de St-Maurice et de Huntingdon, et qui a été consacré par les deux, est l'œuvre d'une intelligence et d'un cœur passés au creuset de notre âge démocratique. Comment ne pas sentir que la vérité est là, bien qu'il y ait encore des hommes intéressés à s'abuser, que de vieilles passions aveugles, que des préjugés indignes empêchent encore de se rendre à la force de l'évidence. La vérité, messieurs de *L'Avenir*, n'ayez pas peur d'elle, elle ne vous fera jamais de mal. Surtout préservez ce caractère d'indépendance qui vous honore aux yeux mêmes de ceux qui n'ont pas le même courage que vous, qui se sentent bien remuer le cœur pourtant, mais qui n'ont pas la force de s'affranchir, qui se déguisent tout ce qu'a de hideux et d'ignoble ce mesquin esprit de parti qui étouffe tout ce qui n'est pas lui; comme si le sort de la patrie ne devait pas résulter du concours de tous ses enfans, mais n'être que le lot des spéculateurs en politique. Pour un Canadien, dans le sens que je donne à ce nom, il ne doit pas y avoir d'autre parti que celui qui forme la masse entière de ses compatriotes. Est-ce qu'en présence de cette masse que le même sort attend, l'homme de parti ne sent pas ses entrailles se remuer et son cœur se vider de tous les mesquins sentimens qui y prennent la place des plus nobles passions et des plus larges désirs? L'homme de parti! comme si la famille canadienne devait faire comme les bêtes fauves de ses vastes forêts qui se retranchent ainsi en bandes à part pour se protéger réciproquement et ne pas s'immoler les unes les autres, ou s'entre-dévoier.

UN PAPINEAUTISTE MALGRÉ LUI.

pas prononcé sur le sujet qui est traité dans la lettre, avouant toutefois qu'on pouvait, de ses paroles, inférer ce qu'a compris notre correspondant.

S. E.

La peine de mort.

La session de la cour criminelle vient de se terminer. La clôture de la session a été bien déplorable, et a laissé le public sous une pénible impression par la condamnation à mort de deux des accusés. Carroll et Céré ont été condamnés à être pendus par le cou, jusqu'à ce que mort s'ensuive. Ces paroles ont en elles-mêmes quelque chose d'affreux, de dégradant pour l'humanité, et qui avilit l'homme à ses propres yeux.

Nous espérons, nous croyons que cette peine sera commuée par le gouverneur.

Il est vrai que les deux condamnés sont sous le poids d'accusations terribles: Carroll a commis un double meurtre, et Céré s'est rendu coupable d'un assaut brutal sur une petite fille de cinq ans. Mais il y a dix ans que nous n'avons pas eu d'exécutions, et nous n'en sommes pas plus mal; pourquoi, après dix ans de repos, relever l'échafaud sanglant que la philanthropie éclairée cherche aujourd'hui à abattre partout? Pourquoi donner encore à nos populations le hideux spectacle de la potence, spectacle horrible et démoralisateur où la foule, toujours avide d'émotions, quelles qu'elles soient, se porte avec une sorte de frénésie?

Si la grande question de l'abolition de la peine de mort n'est pas résolue complètement, du moins est-elle bien agitée; elle touche presque à sa solution. Le droit de la société sur la vie de ses membres lui est nié par un grand nombre, et est au moins très problématique aux yeux de presque tous.

Nous ne pouvons, dans un article de journal, exposer cette foule d'arguments sans réplique apportés en faveur de l'abolition.

Nous avons sous les yeux un rapport fait, l'année dernière, par un comité de l'assemblée législative de l'état de New-York, choisi pour examiner la question de l'abolition de la peine de mort. Ce comité, après de grands travaux et de grandes recherches, a conclu à l'abolition. Le comité fonde ses conclusions sur plusieurs arguments, qu'il appuie par une foule de faits et d'exemples frappants. Après avoir examiné la question de droit en elle-même, après avoir nié à la société le droit d'ôter la vie à ses membres, il demande si la société est capable d'exercer ce pouvoir sans craindre de tomber dans l'erreur, si les tribunaux humains sont infaillibles, et il répond négativement. Il rapporte, pour le prouver, plusieurs cas d'exécutions, dont les victimes ont été reconnues innocentes quelques jours après l'exécution. Combien de fois le vrai coupable n'est-il pas venu, sous la foi du serment, charger un innocent de tout le poids de son crime; et, bien plus, faire partie du juré qui condamnait sa victime. Et puis, juges et témoins ne peuvent-ils pas se faire illusion? Les témoins les plus honnêtes ne peuvent-ils pas se tromper? Un crime atroce se commet: tout le monde en parle avec horreur. Le témoin est appelé, il entend l'avocat de la couronne qui déploie tout son talent pour faire ressortir ce qu'il y a de hideux dans un pareil crime. Le témoin déjà prévenu est frappé; cet homme, cet accusé, qu'il ne connaît presque pas, lui inspire déjà l'effroi. Cet homme, se dit-il, remis au sein de la société, serait trop dangereux, et puis il se vengerait de moi qui vais déposer contre lui. Les préjugés, la crainte, parlent plus haut que la raison; et invinciblement, malgré lui, avec toute l'honnêteté possible, il rend un témoignage partial. Telle est l'histoire de bien des témoignages. Il est si facile de se faire illusions, nous sommes si faciles à tromper, surtout quand le témoin est embarrassé par des questions insidieuses.

Margaret Houghtaling, la dernière qui avait été, lors du rapport, exécutée dans le comté de Columbia, était accusée du meurtre d'un enfant. Les présomptions étaient si fortes que tout le monde la trouva évidemment coupable, et le bourreau en fit justice. Quinze ans après, une vieille femme, se voyant près de mourir, déclare à son confesseur qu'elle est l'auteur du meurtre, et de quels moyens elle s'était servie pour tout rejeter sur Margaret Houghtaling.

En mai 1834, Charles Boyington fut accusé du meurtre de Nathaniel Frost, dans la ville de Mobile. L'accusé était très pauvre, Frost avait de l'argent. Ils allèrent un jour se promener ensemble après dîner; Frost disparut, on retrouva son corps quelque temps après dans un cimetière voisin de la ville. Il fut prouvé que, lors de leur promenade, ils étaient convenus d'aller dans ce cimetière pour cueillir des fruits. Boyington s'était sauvé depuis et avait été rejoint. On lui fit son procès, il fut condamné et exécuté. Quelque temps après, son innocence fut clairement prouvée.

Smollett, dans son histoire d'Angleterre, rapporte qu'un homme fut mis à mort pour rapt et meurtre d'une pauvre femme, commis dans le voisinage de Londres. Les vrais coupables assistèrent à son exécution, l'entendirent prendre le ciel à témoin de son innocence, et l'embrassèrent avant de mourir. A Dublin, un chirurgien renommé fut un jour trouvé seul dans sa maison avec sa servante qui venait d'être tuée, ses habits étaient tachés de sang. Les présomptions ne pouvaient être plus fortes, il fut condamné et exécuté. Quelques années après, le véritable meurtrier déclara à son confesseur être entré dans la maison du docteur, pendant son absence, pour voler. La

servante essaya de l'arrêter, comme le docteur revenait, il la tua et s'enfuit.

Sir James McIntosh a prouvé, par des recherches soigneuses, qu'en Angleterre, depuis un certain nombre d'années, le terme moyen des innocens condamnés et exécutés aurait été de un par chaque trois années. Un comité, qui a depuis continué ces recherches, a trouvé jusqu'à cent cinquante cas de personnes exécutées, dont l'innocence a depuis été reconnue.

Quel chiffre épouvantable, dans le pays qui, le premier, a joui de la précieuse institution du jury, où le peuple fournit, grâce à sa longue pratique, qui l'a inculquée dans ses mœurs, des jurés très éclairés.

Et combien de crimes dont les auteurs sont morts, emportant dans la tombe leur terrible secret et le déshonneur éternel de leur victime.

Nous nous bornons à ces quelques exemples qui, du reste, sont suffisants pour démontrer ce que nous devons déjà savoir, ce que notre nature même et l'expérience nous apprennent, que les tribunaux humains ne sont pas infallibles. Alors, pourquoi donner à leurs jugemens une exécution irréparable, éternelle. Et si l'innocence de votre victime est par la suite reconnue, que ferez-vous pour réparer une si fatale erreur?

On dit que la peine de mort diminue le nombre des crimes, en inspirant une terreur salutaire. A cela, outre les statistiques qu'il serait trop long de donner ici, nous vous répondrons que, quand les passions de l'homme sont excitées au point de lui faire commettre des crimes qui doivent le conduire à l'échafaud, la raison n'est pas assez calme pour en envisager de sang-froid toutes les conséquences.

La peine de mort n'est pas nécessaire pour la protection de la société, aujourd'hui que nous avons des asiles prêts à recevoir les condamnés; à séparer du reste de leurs semblables, pour toute leur vie, ceux qui ne veulent pas se soumettre à la loi commune. Enfermez-les dans ces asiles destinés à cela; qu'un traitement doux, humain, raisonné, soit appliqué à les moraliser, à les ramener à la conscience de leurs devoirs. De cette manière, vous aurez rempli votre but, de protéger la société; vous l'aurez rempli d'une manière plus humaine, plus utile et plus pratique. La société aura fait son devoir, elle se protéger et non se venger, corriger le coupable, non le punir. Et si l'innocence du condamné est reconnue, vous pouvez encore réparer le mal; vous pouvez arracher des prisons les malheureux que vous y avez jetés.

Nous reviendrons encore sur ce sujet. Qu'il soit bien pris que nous n'entendons pas blâmer les tribunaux; ils font leur devoir en se conformant à la loi telle qu'elle

vous voudrons engager le public à demander la commutation de la peine au gouverneur, auquel est dévolu le droit d'adoucir et de mitiger des lois quelquefois sévères. En attendant que la législation soit modifiée, il n'y a que ce recours, et il faut en profiter. J'ai fait des requêtes à Son Excellence, auxquelles nous espérons qu'elle acquiescera.

Chs. L.

M. le Directeur,

Permettez-moi de me servir d'une des colonnes de votre estimable journal pour communiquer à vos lecteurs quelques remarques sur un sujet qu'on a paru perdre de vue depuis quelques jours, mais sur lequel on reviendra probablement bientôt, car je suppose que l'éditeur du *Pilot* n'est pas homme à abandonner sitôt ses projets. Je veux parler de l'affaire de M. Parent, qui est devenue, grâce à l'éditeur du *Pilot*, l'affaire du public, et dont tout le monde s'entretient. Ce n'est pas à M. Hincks à jurer à M. Parent une haine implacable et à lui déclarer une guerre à mort, et cela pour les raisons que tout le monde connaît maintenant. J'aime à croire que ce n'est pas sans des données certaines que l'éditeur du *Pilot* a pu en venir à cette extrémité, celle de vouer à l'exécration d'un parti un homme estimable par ses vertus sociales, et recommandable sous le rapport de la capacité et des talens. Jusqu'au moment où on nous aura démontré clairement que M. Parent est coupable comme on le prétend et que sa conduite a été odieuse au point de lui mériter la réprobation de son parti et l'indignation de ses concitoyens, nous devons, sinon le défendre et justifier sa conduite, du moins protester contre le genre de châtiment qu'on veut lui infliger en punition de son crime. Car M. Hincks ne prétend rien moins que de destituer M. Parent de la place qu'il occupe, et il a même déclaré, nous dit-on, qu'il ne ferait jamais partie d'une administration qui conserverait M. Parent dans l'emploi qu'il tient.

Eh bien! je dis que M. Parent ne doit pas être destitué de sa place, même s'il était constant qu'il a travaillé contre le parti libéral. Un homme est libre dans ses opinions, et on ne doit pas le proscrire par ce qu'il a eu d'autres opinions que les nôtres. Qu'on prouve de la malversation de la part de M. Parent dans la charge qu'il occupe, qu'on prouve qu'il est incapable ou indigne de la remplir, et alors, alors seulement, on aura le droit de le proscrire et de le destituer; mais, si je suis bien informé, M. Parent a, jusqu'à ce jour, rempli, à la satisfaction du public, les devoirs qui lui étaient imposés. Quel est donc son crime? c'est d'avoir, de concert avec quelques citoyens respectables de notre parti, travaillé à former, entre le parti tory alors au pouvoir et le parti canadien, une coalition basée sur le système des deux majorités, systé-

me approuvé et prêché dans le tems par nos chefs politiques. Si M. Parent eût réussi dans son projet, le parti libéral lui eût été reconnaissant; mais ses efforts ont été vains, il a échoué, grâce à la difficulté des circonstances, et on l'appelle lâche, traître à notre parti, on veut le proscrire. M. Parent est-il donc plus coupable que M. Caron? N'ont-ils pas travaillé de concert, et dans le même but? d'où vient alors que l'un a retrouvé dans l'opinion de ses concitoyens la place d'honneur qu'il y avait toujours occupé? d'où vient que l'autre y est flétri? c'est sans doute parce que l'un, grâce à l'indépendance où le place sa fortune, a pu, au moyen d'une confession sincère, se réhabiliter dans l'esprit de son parti, tandis que l'autre, forcé de se taire pour le moment, est jugé d'après l'interprétation fautive que ses ennemis ont bien voulu donner à sa conduite, et sans qu'il ait eu occasion de se justifier; est-il juste de condamner un homme sans l'entendre?

On reproche encore à M. Parent d'avoir donné la main aux dernières nominations, celle de M. Turcotte et des autres, on dit même qu'il en est l'auteur; et on ne manque pas de dire qu'il n'en a agi ainsi que dans la vue de perpétuer l'existence du ministère actuel et de faire tort au parti libéral. Cette accusation ne me paraît pas plus fondée que la précédente, et je suis loin de supposer en tout cela, à M. Parent, des intentions aussi odieuses que celles qu'on lui prête.

J'aime à croire, M. le directeur, que le patriotisme seul a pu pousser M. Hincks à cette démarche; qu'il n'en a agi ainsi que dans l'intérêt de notre parti, et que des considérations personnelles n'y sont entrées pour rien; cependant il est à regretter que M. Hincks aille jusqu'à reprocher à M. Parent certaines expressions patriotiques, comme celle de nationalité, etc., dont il a eu quelques fois occasion de se servir, en s'adressant à la jeunesse de cette ville réunie pour l'entendre, comme si tout bon canadien ne devait pas avoir à cœur la conservation de cette nationalité que nous devons sauver à tout prix. Ces expressions, dans la bouche de M. Parent, peuvent paraître tant soit peu extraordinaires à M. Hincks qui sait si mal apprécier cet homme; mais pour nous qui connaissons M. Parent pour un véritable Canadien, un Canadien d'âme et de cœur, elles ne nous paraissent que raisonnables et justes.

En définitive, je pense que M. Hincks a été un peu vite dans tout cela, et qu'il aurait dû attendre que le parti libéral fût au pouvoir et décidât sur la conduite à adopter en cette circonstance. Je ne prétends pas nier à nos amis du Haut-Canada le droit de manifester et donner leur opinion sur les affaires qui regardent plus particulièrement le Bas-Canada; mais je dis qu'il appartient plus spécialement aux chefs politiques du Bas-Canada de se prononcer d'abord, et même de décider sur ces questions d'intérêt local, puisqu'ils sont dans une position à juger plus sainement des choses et plus à portée de connaître ce qu'exigent et requièrent les intérêts de cette partie de la province.

E. R. U.

Les bals à la Campagne.

M. le Directeur,

Nous sommes maintenant, à ce qu'il paraît, dans un tems de fêtes et des plus gaies; on n'entend de tous côtés que le son des instrumens invitant au délassement et au plaisir. Ce sont les bals des sociétés, les Odd-Fellows, le Mechanic's Institute, etc., etc.

Nos campagnes font joyeux écho à la ville. Terrebonne, St. Eustache, Vaudreuil et Lachine ont donné leurs bals, charmantes réunions où se sont confondues nos aimables compatriotes campagnards et citadines. Ces fêtes, aux yeux des hommes de progrès, ont un grand avantage, celui d'agrandir et d'entretenir les relations dans la société; d'inspirer le goût pour l'éducation physique beaucoup trop négligée jusqu'ici parmi nous.

Tout le monde est maintenant d'accord pour encourager les bals publics, quelquefois instrumens d'une ingénieuse charité. Je me trompe cependant, il est une exception dans la personne de M. le curé de Terrebonne qui, s'il faut en juger par ses déclamations du haut de la chaire, se croit encore au bon vieux tems où le diable ne manquait jamais d'assister en personne à toute réunion dansante. Il est fâcheux qu'un homme de mérite, sous tous rapports, comme ce monsieur, ne sache pas distinguer entre une réunion où les convenances, la bonne éducation sont la sauvegarde la plus sûre des mœurs, et les bals où règnent la licence et le laisser-aller le moins gêné.

De pareilles prédications peuvent avoir pour effet immédiat d'empêcher quelques personnes d'assister à ces réunions, mais un effet plus lent quoique non moins sûr en découlera sans aucun doute, c'est de mécontenter les gens qui se sentent révoltés qu'on leur fasse un crime d'un amusement parfaitement innocent en soi-même. Ceux même qui s'abstiendront d'y aller finiront par perdre toute confiance en celui qu'ils regarderont comme un tyran des consciences.

La manière de penser de M. le curé paraîtra d'autant plus singulière à nos amis de Terrebonne quand ils sauront qu'à Montréal, MM. les sulpiciens sont assez souvent à la tête de bazars qui se terminent ordinairement par un bal charmant, contre lequel ces messieurs (qu'on ne peut certainement taxer d'indifférence) ne s'élève jamais comme vient de le faire M. le curé contre celui de Terrebonne.

Enfin pour faire voir le changement des idées sur une foule de points, je n'ai qu'à mentionner le bazar qui vient d'avoir lieu à la Congrégation de Montréal. Qui eût parlé en 1820 par exemple, ou même plus récemment, d'ouvrir le couvent de Montréal à tous les jeunes gens de la ville qui y seraient allés prendre des rafraichissemens, servis de la main même des jeunes personnes qu'on y élève; qui auraient acheté des ouvrages travaillés par ces demoiselles, à des prix, je ne dirai pas fous, mais au moins très galants, aurait certainement soulevé contre lui l'ire de toutes les dévotes du tems et même d'une grande partie du clergé; on aurait crié au scandale, à la démoralisation. Mais "*tempora mutantur, etc.*" et nous avons changé avec le tems. Ce qui eût été abomination, il y a 20 ans, n'a pas soulevé la moindre remarque aujourd'hui. On a trouvé tout naturel que ces dames voulussent donner, à de jeunes personnes destinées au monde, toute la connaissance possible des usages de cette société dont elles doivent faire le charme par la suite. Enfin je terminerai par une citation qui ne peut venir plus à propos. C'est un passage, *sur la danse*, extrait de la *lecture lue devant l'Institut-Canadien* par l'hon. C. MONDELET, le 17 décembre 1847.

"Je n'en finirais pas, mesdames et messieurs, si j'entreprenais de signaler tous les talens que les femmes doivent cultiver: je vais en mentionner un autre, il importe d'y apporter une grande attention, c'est la danse.... La santé le demande, la position des jeunes filles dans la société, leur propre intérêt, et, ajoutons-le, les convenances, etc..... Espérons..... que la raison et une religion éclairée feront taire des scrupules consciencieux sans doute, mais déplacés, qui retiennent les autorités ecclésiastiques de permettre l'enseignement de cet art.... etc. Si les autorités ecclésiastiques continuaient de se refuser à une exigence aussi frappante, et persistaient à proscrire des couvens une chose qui s'enseignera malgré elles, quelque part, et sera pratiquée partout, alors elles consulteraient peu l'intérêt bien entendu des jeunes personnes..... et répondraient bien peu sans doute aux vœux des dames qui dirigent la jeunesse, et dont les vœux éclairés les mettent à l'unisson des progrès du jour."

Avec cet extrait qui en dit bien plus que ne le pourrait faire ma plume, je laisse à leurs méditations les amateurs de bals et M. le curé de Terrebonne qui, je l'espère, ne criera pas contre celui qu'on y prépare pour le 23 courant, auquel est spécialement invitée la jeunesse de Montréal pour rencontrer celle de Terrebonne.

L.

Montréal, 16 février 1848.

[Si notre correspondant eût pu lire le "*conte populaire*" que nous publions aujourd'hui sur notre première feuille, sur un événement arrivé à Terrebonne même, il n'eût pas trouvé surprenant que le curé de ce village s'opposât aux bals qu'on y veut faire. De si épouvantables événemens sont pourtant des leçons. Quand sera-t-on sage?...] *Note Edit.*

NOUVELLES.

ÉTRANGÈRES.—Le bateau à vapeur "*Hibernia*," parti de Liverpool le 30 janvier est arrivé à New-York mercredi soir à 8^h heures, et a apporté les nouvelles suivantes qui ont été communiquées à Montréal par le télégraphe.

L'état des affaires commerciales en Angleterre paraît assez satisfaisant. Le marché monétaire s'est amélioré considérablement depuis les dernières nouvelles, la banque d'Angleterre ayant réduit le taux de l'intérêt à 4 pour cent.

En Irlande, il ne paraît pas y avoir de mieux, la détresse est toujours à un point des plus alarmants. Un grand nombre de malheureux meurent de faim et de misères.

Le roi des Français qui avait été assez indisposé était convalescent quoique non encore parfaitement rétabli. Il paraît qu'Ab-el-Kader a été enfermé par ordre du gouvernement français dans le château de Ville-Dieu, comme prisonnier.

Le roi de Danemark est mort. Dans les états du Pape les affaires continuent à marcher vers le progrès.

La Sicile, Sardaigne, Naples et le Piémont sont en insurrection ouverte contre le gouvernement d'Autriche. Le sang a déjà coulé à plusieurs endroits dans des rencontres avec les troupes autrichiennes.

Nous regrettons d'apprendre que la ligne des bateaux à vapeur français, établie entre le Havre et New-York, doit être discontinuée.

La santé de la reine d'Espagne s'est considérablement améliorée et va de mieux en mieux.

LOCALES.—La *Gazette Officielle* de samedi dernier contient la nomination de trois nouveaux conseillers de la reine. John Duval, écr., de Québec et MM. Johnson et Rose, de Montréal, ces deux derniers, quoique possédant des talens plus qu'ordinaires, sont de jeunes avocats qui ne comptent que quelques années de pratique et à qui on aurait été loin de s'attendre que la robe de soie serait offerte, eussions-nous eu un autre ministère. Mais il ne faut pas trop s'étonner de cette nomination. Le ministère actuel touche à sa dernière heure et quand on arrive à ce moment terrible, la tête peut quelquefois s'égarer....

— L'ouverture des chambres doit avoir lieu vendredi prochain, le 25 courant. Il paraît maintenant certain que l'hon. A. N. Morin sera élu orateur de la chambre basse, la *Minerve* de jeudi dernier, qui est sans doute bien informée, nous dit que cet honorable monsieur réunira la presque unanimité des suffrages de la chambre. C'est là un choix auquel le pays entier applaudira.

— Les élections municipales de cette ville auront lieu lundi le six mars prochain. Nous voyons que les électeurs du quartier St. Louis ont déjà fait choix d'un homme pour les représenter dans le conseil de ville dans la personne de M. Joseph Grenier. Les électeurs des autres quartiers devraient suivre cet exemple, c'est le meilleur moyen d'éviter des contestations qui sont toujours désagréables et quelquefois désastreuses.

— On verra par nos colonnes d'annonces, qu'Etienne Parent, écuyer, doit faire ce soir dans les salles de l'Institut Canadien, rue St-Gabriel, une *lecture publique sur l'éducation*, etc. Le sujet que M. Parent a entrepris de traiter, ce soir est d'une si haute importance pour les Canadiens, qu'ils doivent se rendre en foule à l'Institut pour l'écouter.

— Son Excellence le gouverneur-général et la comtesse Elgin ont envoyé des cartes d'invitations, pour un grand bal, à Monkland, le 29 du courant.

THÉÂTRE. — Lundi dernier 14 du courant, les amateurs canadiens, assistés par l'hon. Egerton, aide-de-camp du gouverneur, ont donné une nouvelle représentation. Le public s'y était porté en foule. Son Excellence s'y est rendue avec toute sa maison et a témoigné beaucoup de satisfaction. L'hon. Egerton en est encore à ses coups d'essai; et les difficultés d'une langue apprise, qui entraînent toujours le défaut de mémoire, ont considérablement gêné son jeu. C'était néanmoins chose nouvelle et agréable d'entendre encore une fois la langue française dans la bouche des autorités militaires du pays.

MM. Hervieux et Chérier ont, comme à l'ordinaire, admirablement bien rempli leurs rôles.

— Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur le bazar qui doit avoir lieu mardi prochain, dans les grandes salles au-dessus du magasin de M. Boivin, rue Notre-Dame, en aide au *St. Patrick's Orphan Asylum*. La respectabilité des dames qui sont à la tête de cette entreprise, ainsi que la quantité des objets qu'elles vont offrir au public, sont assez pour attirer la foule et leur assurer une recette abondante.

— Nous avons toujours adressé notre journal au *Canadien*, il se plaint de ne pas l'avoir reçu depuis trois mois. Nous ne savons pas si la faute est due à notre agent ou au bureau de poste.

— La malle anglaise est arrivée à Québec hier, et est repartie à 7 3/4 heures, P. M. pour cette ville, de sorte qu'on peut l'attendre aujourd'hui.

— Il y a eu un feu hier soir dans le quartier Ste-Anne à 6 heures, mais qui n'a eu aucun résultats désastreux.

— La quantité de matière que nous avons publiée samedi dernier et nos occupations nombreuses nous ont empêché de pouvoir remédier aux erreurs qui se sont glissées dans notre dernière feuille. Nos lecteurs ont dû remarquer dans la correspondance de A. sur l'emploi du plâtre, que c'était 1 1/2 quart à 8s. plutôt que 1/2 quart à 8d. et que *merveilleux* a été mis au lieu de *meilleurs*. On devra lire: l'effet fut à peu près nul au lieu de *seul* aussi bien qu'un bon pacage au lieu de qu'un pacage.

Articles Remis.

- Organisation, réforme et progrès.
- Importations, et exportations.
- Education.
- Commerce.—Magasin Modèle.
- Réverie (*poésie*.)
- Démocrate, (*correspondance*.)

Lettres Reçues.

— J. L. L, écr. Merci de vos bons souhaits.

Decès.

En cette ville, le 16 courant, à l'âge de 12 ans, après une maladie de quelques jours, Jean-Baptiste Alphonse, enfant de Toussaint Lafamme, écuyer. Ce jeune enfant doué des talents les plus remarquables faisait concevoir de grandes espérances à sa famille. Etudiant au séminaire de Montréal, il se distinguait dans ses classes et étonnait ses professeurs par sa facilité prodigieuse à tout apprendre. On peut concevoir la douleur d'un père et d'une mère de se voir enlever par la mort impitoyable cet enfant chéri, à qui la providence elle-même semblait promettre un brillant avenir et une existence utile et intéressante. Hélas! Dieu, dans ses décrets impénétrables, n'a pas voulu que cette belle intelligence se développât plus longtemps sur la terre. Il l'a rappelé à lui. Que son saint nom soit béni.

INSTITUT CANADIEN.

ETIENNE PARENT, ECUYER, fera une *Lecture* dans les salles de l'Institut Canadien, rue St-Gabriel, CE SOIR, à HUIT heures. Le sujet de cette Lecture sera, " *Considérations sur notre système d'éducation populaire, sur l'éducation en général et les moyens législatifs d'y pourvoir.*"

Des places seront réservées pour les dames.

Par ordre,
V. P. W. DORION,
19 février. Sec. Arch. I. C.

LE REPERTOIRE NATIONAL

OU RECUEIL DE

Littérature Canadienne.

On peut s'abonner à cette publication chez MM. Fabre et Cie, à la Chambre de lecture de l'Institut-Canadien, à l'Hôtel du Canada et à l'Hôtel de Québec, ou en s'adressant franc de port à MM. Lovell et Gibson. Montréal.—20 nov.

RESTAURANT COMPAIN,

PLACE D'ARMES.

M. COMPAIN, qui a été plusieurs années chef de la mess de deux brigades de carabiniers et du 77^e régiment, ainsi que de plusieurs clubs, au nombre desquels était celui de la *Réforme* où se trouvaient les plus célèbres gourmets, vient d'ouvrir un *RESTAURANT* au coin de la Place d'Armes et de la Grande rue St-Jacques, vis-à-vis la nouvelle Banque de Montréal.

On trouvera constamment à ce Restaurant une liste de mets qui égale celle de Paris et de New-York, sous le rapport de la variété et de la qualité. Son salon et ses autres appartements sont élégants et commodément meublés et n'en cèdent en rien à aucun autre établissement en ce genre. Le propriétaire sollicite le patronage du public, persuadé qu'il est qu'un Restaurant, tenu sur un bon pied, peut être utile aux hommes d'affaires et autres qui se trouvent dans le besoin de prendre un repas lorsqu'ils sont éloignés de chez eux. On trouvera à ce restaurant des mets de toutes espèces, préparés à toute heure du jour.

Ses vins et ses liqueurs seront toujours du premier choix.

Il peut donner des diners publics à vingt et soixante personnes. Les soupers pour un nombre plus ou moins grand de personnes seront aussi servis avec les mets les plus délicats qu'offre la saison.

Vraie soupe à la tortue en tout temps.
4 déc. 1847.

LE VÉRITABLE

PORTRAIT DE S.S. PIE IX.

PEINT D'APRÈS NATURE, A ROME, EN 1847, ET GRAVÉ SUR GRAND PAPIER DE CHINE.

28 pouces de haut sur 22 de large.

CETTE MAGNIFIQUE GRAVURE, copie fidèle d'un des plus beaux chefs-d'œuvre de l'école Italienne, sera bientôt mise en vente chez les soussignés.

L'intérêt toujours croissant qui entoure aujourd'hui LE GRAND APÔTRE DE L'ÉGLISE ET DE LA LIBERTÉ, S. S. PIE IX, ne peut qu'inspirer le plus vif désir de posséder le portrait d'un si illustre pontife.

Les grandes dimensions et le mérite artistique de cette gravure lui mériteront, sans doute, la première place dans les salons de nos concitoyens.

CHAPELEAU ET LAMOTHE,
Rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire.
Montréal, 20 novembre 1847.

Cours de Langue Française

EN 60 LEÇONS.

Le Soussigné a l'honneur d'informer les familles Canadiennes, les Dames et Messieurs de cette cité et des environs qu'il commencera, DEMAIN, un cours suivi et raisonné sur l'art difficile d'écrire la langue française grammaticalement; il se flatte de pouvoir donner ce nouveau mode d'enseignement en SOIXANTE LEÇONS.

Il ose compter beaucoup sur le patronage de tous les amis de l'éducation. Des certificats et spécimens attestant en faveur des succès qu'il a obtenus jusqu'à ce jour seront produits à quiconque les désirera voir.

Pour plus amples informations, s'adresser au Soussigné, à l'Hôtel de Québec, où il se trouvera chaque jour depuis 9 heures A. M. jusqu'à 7 heures P. M.

M. L. donnera son cours à domicile, aux dames et aux Demoiselles qui voudront bien l'honorer de leur confiance; UNE HEURE de séance par jour. Quant aux Messieurs, ils suivront le Cours à l'HÔTEL DE QUÉBEC.

CHS. H. LASSISERAYE.

Montréal, 30 nov. 1847.

A VENDRE A CE BUREAU,

Quelques copies du premier volume de L'AVENIR. Ce volume contient entre autres matières intéressantes:

LECTURE DE E. PARENT, Écr: *Du travail chez l'homme.*

ESSAI LU A L'INSTITUT-CANADIEN, PAR J. H: *Des besoins et de la position de la jeunesse canadienne-française.*

DON CÉSAR DE BAZAN. *Drame en cinq actes mêlé de chant.*

Plusieurs articles sur les associations etc., etc.
PRIX: UN ÉCU.

12 Février.

P. GENDRON,

IMPRIMEUR,

No. 24, Rue St-Vincent,—Montreal.

OFFRE ses plus sincères remerciements à ses amis et au public pour l'encouragement qu'il en a reçu, depuis qu'il a ouvert son ATELIER TYPOGRAPHIQUE, et prend la liberté de solliciter de nouveau leur patronage, qu'il s'efforcera de mériter par le soin qu'il apportera à l'exécution des ouvrages qui lui seront confiés.

On exécute à cette adresse, toutes sortes d'impressions telles que:—

- LIVRES, PAMPHLETS,
- CATALOGUES, BILLETS D'ENTERREMENT,
- CARTES D'ADRESSE, CIRCULAIRES,
- CHÈQUES, POLICES D'ASSURANCE,
- TRAITES, CARTES DE VISITES,
- CONNAISSEMENTS, ANNONCES DE DILIGENCES,
- PROGRAMMES DE SPECTACLE, ETC.

Blancs de toutes espèces pour MM. les Avocats, Notaires et Huissiers.

Le tout avec goût et célérité.

Tout le matériel de son établissement est NEUF, acheté depuis 5 ou 6 mois seulement.

PRIX TRÈS RÉDUITS.

L'ORIENT,

OU

VOYAGE

EN ÉGYPTE, EN ARABIE, EN TERRE-SAINTE, EN TURQUIE ET EN GRECE.

PAR M. LÉON GINGRAS,

Prêtre, Membre du Séminaire de Québec.

CET ouvrage en deux volumes in-octavo, formant plus de 1000 pages, est maintenant prêt et sera livré immédiatement aux souscripteurs, à domicile. Ceux de la campagne sont priés de préparer le montant de leurs souscriptions; l'ouvrage leur sera transmis ou ils pourront se le procurer de suite en s'adressant à M. G. N. GOSSELIN, agent pour Montréal, N^o. 96, rue St. Urbain, ou à l'Évéché. Les personnes qui n'y ont pas souscrit pourront s'en procurer en s'adressant de suite à MM. FABRE et Cie, vu qu'il n'en a été frappé, qu'un très petit nombre d'exemplaires, au-delà de ceux qui ont été retenus d'avance.

Montréal, 9 Octobre, 1847.

SALSEPAREILLE! SALSEPAREILLE!! SALSEPAREILLE!!!

Chasse du système le mercure qui y est contenu et guérit radicalement les maladies pour lesquelles on l'emploie généralement.

Pour plus de détails voir la *Minerve*, l'*Aurore*, le *Transcript*, le *Pilot*, etc. etc., agence centrale à la pharmacie du Dr. Picault, 69, rue St. Paul.

Consultations secrètes.

CONDITIONS DU JOURNAL.

L'*Avenir* paraît tous les samedis dans l'après-midi sous les auspices d'une société en commandite de jeunes gens. Le prix d'abonnement est de dix chelins par année, payables par semestre d'avance. On ne s'abonne pas pour moins de six mois.

Toute personne fournissant six abonnés, pourra devenir agent et recevra la journal *gratis*.

Le journal est rédigé par un comité de collaborateurs. Les communications etc., doivent être adressées au directeur de la société, affranchies et munies d'une signature responsable.

On recevra les abonnements au bureau du journal, chez M. P. GENDRON, no. 24, rue St. Vincent; à la chambre-de-nouvelles de l'INSTITUT-CANADIEN, no. 25, rue St. Gabriel; chez MM. E. R. FABRE, et Cie; ainsi que chez les agents ci-dessous:

AGENTS DE L'AVENIR.

- Québec, S. DRAPEAU.
- Trois-Rivières, P. NOURIE.
- Champlain, A. J. MARTINEAU.
- Berthier, P. J. GUITTÉ.
- Ste. Anne de la Pérade, L. BUREAU.
- Sorel, J. B. LAMÈRE.
- St. Ours, JOS. GERMAIN.
- St. Jean Dorchester, J. MARCHESSEAULT.
- St. Hyacinthe, J. C. BACHAND.

Imprimé pour les propriétaires par P. GENDRON, imprimeur, No. 24, Rue St. Vincent, où l'on pourra laisser tous ordres, annonces, etc.